



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN

## Société Anonyme

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN  
Société Anonyme

13, rue Paul Emile Victor - 17640 Vaux-sur-Mer

*Ce rapport contient 4 pages*

Référence : BdN-21-2-52

KPMG S.A.  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Limited, une société de droit anglais  
(« private company limited by guarantee »)

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles et du Centre

Siège social  
KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100€  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN**  
**Société Anonyme**

13, rue Paul Emile Victor - 17640 Vaux-sur-Mer

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 371 284,93 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.



**COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN**  
**Société Anonyme**

*Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre  
de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations  
versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020  
8 juin 2021*

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des  
rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4°  
du code de commerce.

Paris La Défense, le 8 juin 2021

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Bertrand de Nucé  
Associé

# Etat des rémunérations globales versées aux cinq personnes les mieux rémunérées de la Société

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rémunérations de toute nature : **371 284.93 Euros**

Vaux-sur-Mer, le 31 mars 2021  
Certifié exact

Pierre CASTERAN  
Président Directeur Général